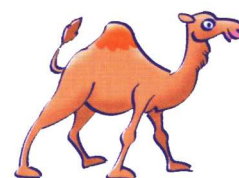


Octobre 2019



Le Petit Dromadaire N°248



Communiqué de la Mairie de Drom

ADIL 01 : réunion bailleurs

Sommaire :

- Réunion bailleurs
- Cinéma rural
- Octobre Rose
- Lectures communes
- Enquête publique carrière
- Eclairage public
- Espace jeunes de la CA3B

L'ADIL 01 et la CAF de l'Ain organisent en partenariat avec Action Logement des **réunions d'information à destination des bailleurs privés** sur le thème : **Prévenir et gérer un impayé de loyer**

Le **mardi 15 octobre 2019** à BOURG-en-BRESSE, de **17h 30 à 19h** dans les locaux de l'ADIL – 34 rue Général Delestraint – 01000 BOURG EN BRESSE



Cinéma rural

Lundi 14 octobre 2019, à 20h 15

« Le Roi Lion »

(film américain de Jon Favreau, avec Jean Reno, Donald Glover, James Earl Jones) ; sorti le 17 juillet 2019.

Au fond de la savane africaine, tous les animaux célèbrent la naissance de Simba, leur futur roi. Les mois passent. Simba idolâtre son père, le roi Mufasa, qui prend à cœur de lui faire comprendre les enjeux de sa royale destinée. Mais tout le monde ne semble pas de cet avis. Scar, le frère de Mufasa, l'ancien héritier du trône, a ses propres plans. La bataille pour la prise de contrôle de la Terre des Lions est ravagée par la trahison, la tragédie et le drame, ce qui finit par entraîner l'exil de Simba. Avec l'aide de deux nouveaux amis, Timon et Pumbaa, le jeune lion va devoir trouver comment grandir et reprendre ce qui lui revient de droit...



Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre. A trois heures du matin, il sera 2 heures.

Octobre rose

En **octobre 2019**, pour la **26^{ème}** année consécutive en France, la campagne de lutte contre le cancer du sein, organisée par l'association **Le Cancer du Sein, Parlons-en !** propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent. C'est aussi la première cause de décès par cancer chez la femme. Aujourd'hui, toutes les femmes sont concernées soit directement soit parce que leurs proches sont touchés.

S'il est difficile d'empêcher l'apparition d'un cancer du sein, il est en revanche possible de le détecter alors qu'il est de petite taille. Le dépistage augmente le diagnostic précoce.

Lorsqu'une anomalie est détectée tôt, elle se traite tôt et se guérit dans 9 cas sur 10.

Dans notre département, le dépistage organisé est mis en place par le Ministère de la Santé via l'ODLC.

Comment bénéficier de la mammographie de dépistage ?

Toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans peuvent réaliser tous les 2 ans une mammographie de dépistage organisée par l'ODLC. Vous pouvez contacter l'ODLC :

04.74.45.30.30 ou sur le lien suivant : <http://www.depistagecancer01.org/contact.html>



A 50 ans, [un courrier de l'ODLC](#) est envoyé avec des étiquettes de prise en charge à 100 %. En effet, la mammographie de dépistage est sans avance de frais. Il suffit alors de se rendre au cabinet de radiologie.

Cette année encore, nous saluons l'initiative citoyenne qui vise à promouvoir cette campagne d'information.

Merci à elles !



Lectures communes et Premières pages



A l'initiative de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'opération *Lectures Communes* mobilise des communes rurales partout en France pour une manifestation originale qui offre aux citoyens un regard nouveau sur la ruralité.

C'est pourquoi la municipalité de Drom vous invite à venir partager un moment de lecture et de rencontre **le samedi 26 octobre 2019 à 16 h 30** à la salle polyvalente en compagnie de **Mélissa Da Costa** qui viendra nous présenter son livre, salué par la critique, « **Tout le bleu du ciel** ».

C'est le premier livre d'une jeune auteure, un livre empli d'émotion avec des personnages touchants.

A cette occasion, dans le cadre de l'opération « **Premières pages** », les familles des enfants nés en 2018 pourront venir retirer le livre de leur enfant à **16 H**

Nous vous attendons nombreux.



Avis d'enquête publique exploitation carrière

du 6 novembre 2019 à 14 h 00 au 7 décembre 2019 à 12 h 00

concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière et une unité de concassage de minéraux à DROM

lieu-dit "Vers Foy" et la demande d'autorisation de défrichement présentées par

la S.A.S GUINET-DERRIAZ Carrières

dont le siège social est situé à POLLIAT - 50, Chemin des Essards

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n°s 2510-1 et 2515-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise au régime de l'autorisation au titre du code de l'environnement - Livre V - Titre 1°.

M. Jacques BAGLAN, commandant de police en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de DROM, où il effectuera des permanences les

mercredi 6 novembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00 • vendredi 29 novembre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00
vendredi 15 novembre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00 • samedi 7 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00
mardi 19 novembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00

Le dossier d'enquête publique comportant notamment une étude d'impact et l'avis tacite réputé sans observations de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique unique :

- **en mairie de DROM** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le mercredi de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 16 h 00 à 19 h 00 (sauf jours fériés), en version papier,

- **en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain**, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>

- **sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain**, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de DROM pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de DROM pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture (pref-environnement.ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 7 décembre 2019 à 12 h 00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de DROM et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 6 novembre 2019 à 14 h 00 au 7 décembre 2019 à 12 h 00. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Modernisation de l'éclairage public

Dès ce mois de **novembre**, Drom deviendra une des premières communes du département de l'Ain en « **Total Led** ».

Suite à une étude sur l'éclairage public demandée par la Mairie en 2018 et livrée par le SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) le 16 janvier 2019, le Conseil municipal a décidé, le 17 juin dernier, de lancer la modernisation de l'éclairage public de la commune.

Cette action a été motivée par la volonté de **réduire la consommation électrique** inhérente à notre éclairage public, et, de ce fait, la facture d'énergie pour la commune.

Lors de cette étude de faisabilité, plusieurs constatations ont été faites et ont servi pour la prise de décision :

- Les appareils d'éclairage existants situés en dehors du centre village sont vieillissants et ne sont plus réparables pour certains, en raison des pièces qui ne sont plus disponibles (capots, boîtier ou ampoules).

- Le variateur de puissance installé en 2000 est tombé en panne en début d'année. Ce modèle est ancien et n'est pas réparable. Ce dispositif, devenu obsolète, ne permettait pas de faire varier la puissance sur la totalité des lampadaires mais seulement sur la partie « bourg village ». Il fallait donc revoir la pertinence d'un tel appareil.

- Un appareil d'éclairage alimenté directement depuis le réseau ENEDIS (route des Dolines) est taxé avec un contrat spécifique forfaitaire induisant un coût élevé. Il est donc nécessaire de modifier l'alimentation électrique de ce point pour qu'il fasse partie intégrante de notre parc.



- Les élus ont souhaité prendre en compte l'impact néfaste de l'éclairage public sur les espèces nocturnes (chauve-souris, insectes...) et la pollution lumineuse induite.

Deux solutions ont été envisagées lors de cette étude, soit l'extinction totale des appareils existants pendant une partie de la période nocturne, ou l'abaissement de l'éclairage avec la technique LED avec de nouveaux appareils.

L'extinction totale pendant une partie de la période nocturne :

Cette solution peu onéreuse (1588 € de reste à charge à la commune) ne présente pas de gains significatifs sur la consommation électrique (10 165 KW/an) et ne solutionne pas le renouvellement des appareils vieillissants à effectuer. De plus, elle impacte le « confort » de déplacement la nuit ainsi que la sécurité. Pour ces raisons, la solution d'extinction n'a pas été retenue par le Conseil municipal.

Coût actuel de la consommation électrique	3 533 €
Coût estimé après extinction nocturne	2 212 €
Gain sur l'année	1 321 €



Modernisation de l'éclairage public :

Cette solution nettement plus coûteuse (24 433 € de reste à charge pour la commune), puisqu'elle comprend l'échange de tous nos appareils d'éclairage, permet une plus grande économie d'énergie. Elle offre la possibilité de faire varier, à des périodes choisies, l'intensité de l'éclairage sur l'ensemble des appareils et dispense un halo lumineux conforme à la réglementation sur la protection des espèces et sur la pollution lumineuse.

Coût actuel de la consommation électrique	3 533 €
Coût estimé après extinction nocturne	907 €
Gain sur l'année	2 626 €

Conjointement à cette décision, un programme de **démantèlement d'appareils jugés inutiles** a été adopté. Ce sont trois appareils qui seront supprimés (Rue du Port Fleury, Rue de la Paix, Rue Hector Caillat) pour leur utilité jugée très limitée et dont la modernisation n'était pas judicieuse.

Par ailleurs, le point lumineux situé « **Impasse de l'alambic** » pourra bénéficier d'une **extinction à 22h** grâce à cette opération.

Au total, de l'ensemble du parc sera totalement rénové, avec **49 nouveaux luminaires Led** avec une puissance moyenne de 41w au lieu de 85w.

Puissance consommée en Watt avant travaux	4 841,5 W
Puissance consommée en Watt après travaux	1 916 W

Les luminaires Led utiliseront l'abaissement de puissance avec un programme comme définit ci-après:

De l'allumage à 22h00	100% de la puissance
De 22h00 à 0h00	50% de la puissance
De 0h00 à 5h00	30% de la puissance
De 5 h à l'extinction	90% de la puissance

Ces travaux permettront à la fois une **modernisation** de notre éclairage public , un **gain énergétique** conséquent et une meilleure prise en compte de la **biodiversité**.

Plan de financement des travaux

Montant total des travaux TTC	57 800,00 €
Participation du SIEA	23 885,40 €
Fonds de compensation de TVA	9 481,51 €
Dépense restant à charge de la commune	24 433,09 €

Cette opération sera
**amortie en peu
moins de 10 ans.**



ESPACE JEUNES Léo Lagrange 11-17ANS.



Vacances d'automne 2019

Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec :

Gaëlle MINISINI (Direction et animation) : 06.86.43.22.44

Leticia KHARTCHENKO (Animation) : 06.40.99.89.32

Contact mail : espacejeunesccter01@gmail.com

Pour les transports minibus 9 Places.



Lundi 21 de 11h à 18h- 7€

Prévoir PIQUE - NIQUE

Jeux et repas au local +

Patinoire à Pont de Vaux



Mardi 22 de 14h à 19h /

Sport au gymnase + à 18h

Inauguration du projet :

(Voir mur près du gymnase de Treffort)

Parents bienvenus pour un verre de l'amitié

graf

Mercredi 23 de 11h à 18h /

Prévoir PIQUE - NIQUE

Top Chef Cup cakes +

C'est vous qui décidez!

Peinture, jeux, wii, foot...



Jeudi 24 de 11h à 18h - 20€

Prévoir PIQUE - NIQUE

Journée 11 - 13 ans au 1055 à Lons

Bowling + Laser Game (8 places)



Vendredi 25 de 11h à 18h - 20€

Prévoir PIQUE - NIQUE

Journée 14 - 17 ans au 1055 à Lons

Escalade + Laser Game (8 places)

Du 28 au 30 Octobre

COMPLET

Séjour à Bruxelles

« HUB Citoyen »

Jeunes inscrits depuis cet été.



INFOS:

Le local de l' Espace Jeunes sera fermé
la deuxième semaine des vacances du
28 au 1er Novembre 2019.

